

BULLETIN D'INSCRIPTION

Octobre à Décembre 2018



DÉNOMINATION SOCIALE :

REPRESENTANT LEGAL :

ADRESSE :

NOM(S) et PRÉNOM(S) DU(DES) PARTICIPANT(S) :

☎ TÉL : 🖨 E-mail :

Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER Nbre de participants + LEURS INITIALES	Prix TTC / Pers.*
AIX EN PROVENCE					
F1	Les revenus fonciers	31 oct. 2018	1 j.		444 €
T1	Le métier d'agent immobilier : réglementation et obligations	12 nov. 2018	1 j.		444 €
T12	Manager une équipe commerciale	22 et 23 nov. 2018	2 j.		696 €
BORDEAUX					
G19	Le bail commercial pas à pas ...	8 nov. 2018	1 j.		444 €
CAEN					
T24	Pathologie du bâtiment	8 nov. 2018	1 j.		444 €
GRENOBLE					
G14	Prospection et négociation en Gestion locative	14 nov. 2018	1 j.		444 €
LILLE					
T5C	Booster votre prospection	12 nov. 2018	1 j.		444 €
T9	Améliorer la rentrée de mandats exclusifs	26 nov. 2018	1 j.		444 €
LYON					
F1	Les revenus fonciers	8 nov. 2018	1 j.		444 €
T18	Rédaction et compréhension de compromis	27 nov. 2018	1 j.		444 €
NICE					
G3	Les charges récupérables et les réparations locatives	22 nov. 2018	1 j.		444 €
T8	L'avis de valeur	4 déc. 2018	1 j.		444 €
PARIS					
T20A	Se développer avec les réseaux sociaux et le marketing de réseau - Niveau 1	23 oct. 2018	1 j.		444 €
F1	Les revenus fonciers	24 oct. 2018	1 j.		444 €

Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER Nbre de participants + LEURS INITIALES	Prix TTC / Pers.*
PARIS (suite)					
T26	Mon premier mandat de fonds de commerce	24 et 25 oct. 2018	2 j.		696 €
A9	La gestion des sinistres dégâts des eaux	25 oct. 2018	1 j.		444 €
A17	Réussir sa relation d'accueil	26 oct. 2018	1 j.		444 €
F1	Les revenus fonciers	6 nov. 2018	1 j.		444 €
C7	Les impayés de charges de copropriété	7 nov. 2018	1 j.		444 €
G14	Prospection et négociation en Gestion locative	7 nov. 2018	1 j.		444 €
T1	Le métier d'agent immobilier : réglementation et obligations	8 nov. 2018	1 j.		444 €
A15	Le RGPD pour les professions immobilières	9 nov. 2018	1 j.		444 €
A11	Mieux prévenir et gérer les conflits	12 et 13 nov. 2018	2 j.		696 €
F3	Aspects fiscaux de l'investissement immobilier	13 nov. 2018	1 j.		444 €
M2	Evaluer la performance de ses collaborateurs	14 nov. 2018	1 j.		444 €
A6	Optimiser sa communication dans la relation client	15 nov. 2018	1 j.		444 €
G11	Les impayés de loyers	19 nov. 2018	1 j.		444 €
A15	Le RGPD pour les professions immobilières	19 nov. 2018	1 j.		444 €
C8	L'assemblée générale de copropriété	20 nov. 2018	1 j.		444 €
T13	La vente en l'état futur d'achèvement	21 nov. 2018	1 j.		444 €
G4	La location meublée et saisonnière	23 nov. 2018	1 j.		444 €
C14	ASL, AFUL, Lots de volumes, unions, copropriétés : bien en différencier la gestion	26 nov. 2018	1 j.		444 €
C10	Techniques du bâtiment : modes constructifs, pathologies et fonctionnement des équipements collectifs	27 et 28 nov. 2018	2 j.		696 €
T20B	Se développer avec les réseaux sociaux et le marketing de réseau - Niveau 2	28 nov. 2018	1 j.		444 €
G16	La gestion des sinistres en gestion locative	29 nov. 2018	1 j.		444 €
A14	Animer ses réseaux sociaux : Photos et vidéos avec un smartphone	29 nov. 2018	1 j.		444 €
T5C	Booster votre prospection	29 nov. 2018	1 j.		444 €
T5A	Booster la rentrée de mandats	30 nov. 2018	1 j.		444 €
G6	Les baux commerciaux	5 déc. 2018	1 j.		444 €
T4	Du mandat au compromis	5 déc. 2018	1 j.		444 €
A10	L'anglais en immobilier	6 déc. 2018	1 j.		444 €
G10	Actualité des baux	7 déc. 2018	1 j.		444 €
C1	Gérer des immeubles en copropriété	10 et 11 déc. 2018	2 j.		696 €
T9	Améliorer la rentrée de mandats exclusifs	11 déc. 2018	1 j.		444 €
G2	La pratique des baux d'habitation après la loi ALUR	12 et 13 déc. 2018	2 j.		696 €
T20B	Se développer avec les réseaux sociaux et le marketing de réseau - Niveau 2	12 déc. 2018	1 j.		444 €
T8	L'avis de valeur	13 déc. 2018	1 j.		444 €
G18	Maîtriser la comptabilité Gérance	14 déc. 2018	1 j.		444 €
T5B	Booster les ventes	14 déc. 2018	1 j.		444 €
A12	Réaliser une visite virtuelle	17 déc. 2018	1 j.		444 €
T19	Vendre avec l'intelligence émotionnelle	18 déc. 2018	1 j.		444 €
F2	Maîtriser les différents dispositifs de défiscalisation immobilière	18 déc. 2018	1 j.		444 €
RENNES					
T5B	Booster les ventes	6 nov. 2018	1 j.		444 €

Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER Nbre de participants + LEURS INITIALES	Prix TTC / Pers.*
STRASBOURG					
T24	Pathologie du bâtiment	22 nov. 2018	1 j.		444 €
TOULOUSE					
G3	Les charges récupérables et les réparations locatives	19 oct. 2018	1 j.		444 €
T24	Pathologie du bâtiment	6 déc. 2018	1 j.		444 €

Signature + cachet :



MONTANT TOTAL DES INSCRIPTIONS :

- PACK 2 jours : 696 € TTC

- 15% si 3 inscriptions simultanées (hors modules de 2 jours)

- 20% si 4 inscriptions simultanées et plus (hors modules de 2 jours)

TOTAL TTC À RÉGLER :

(Chèque bancaire à l'ordre de CEPSCO)

Toute inscription est soumise aux conditions générales de vente et de participation rappelées ci-dessous. L'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

* Les prix indiqués sont calculés avec le taux de TVA en vigueur (20%).

Réservation, inscription et confirmation d'inscription : L'inscription s'effectue à réception du bulletin d'inscription dûment complété et du chèque de règlement même en cas de financement par un organisme paritaire collecteur agréé (AGEFOS, AGEFICE ...). Il appartient à l'inscrivant de faire les démarches auprès de son organisme et de l'indiquer sur le bulletin d'inscription. Dès réception des fonds par cet organisme, le CEPSCO procèdera au remboursement des fonds reçus en faveur de l'inscrivant. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée du règlement (à concurrence du nombre de places disponibles).

Le nombre de participants : Le nombre maximum de participants par session est fixé à 16 sauf exceptions. Le CEPSCO se réserve le droit de le minorer en fonction de la méthode d'enseignement utilisée.

Convocation du participant : Une convocation par participant est adressée à l'inscrivant au plus tard 5 jours avant la date d'ouverture de la session. Elle comprend les informations suivantes : dates et durée de la session, coordonnées complètes du lieu de formation, nom(s) du (de)s intervenant(s), programme du stage. Elle garantit que le stage aura lieu à la date prévue, sauf cas de force majeure.

Attestation de formation : Elle est adressée au participant sous un mois après le séminaire, par mail et par courrier.

Annulation d'inscription du fait du client : Les demandes d'annulation d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit dans la limite des 48 heures ouvrées précédant ladite session. Passé cette date, le CEPSCO se réserve le droit de facturer des frais de gestion à hauteur de 25 % du coût du stage. Tout séminaire commencé ou en cas de non présentation du ou des participants est dû dans sa totalité.

Report d'inscription du fait du client : Les demandes de report d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit avant ladite session. En cas de reports répétés, le CEPSCO se réserve le droit de facturer des frais de gestion à hauteur de 10 % du coût du stage par report.

Annulation d'une session du fait du CEPSCO : Le CEPSCO se réserve le droit d'annuler la session au plus tard 5 jours ouvrés (sauf cas de force majeure) avant sa date d'ouverture. Un mail d'annulation est alors adressé au participant en lieu et place de la convocation.

Pénalités de retard : Conformément à la loi 2008-776 du 4 août 2008 dite Loi pour la Modernisation de l'Economie, le non-paiement du prix du stage dans un délai de 30 jours suivant la date de la formation entraîne automatiquement l'application de pénalités de retard sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal sur les sommes dues.

Données personnelles : Le CEPSCO dispose d'un traitement informatique pour la gestion des formations. Les données des inscrivant sont susceptibles d'être transmises à des tiers notamment les organismes paritaires collecteurs ou aux formateurs. La communication de ces données peut être indispensable au bon déroulement d'une formation ou à la prise en charge des frais de formations par un OPCA. Ces données seront conservées et seront utilisées à des fins d'organisation des formations, de contact et de statistiques. Les personnes concernées peuvent obtenir la rectification, l'effacement des données le concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement des données en écrivant à cepso@socaf.fr. Toute réclamation peut-être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.